

**PROCÈS VERBAL DE RÉUNION  
CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2023**

**Présents :** François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Thierry INGRAND, Maud CERISIER, Christian PENOT, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

- Françoise PERIDY à François BOCK
- Sylvie DENIS à Sophie VERGNAUD

**Absentes :**

Sophie LE SIRE-ROUILLON, Sarah COLLOBER

**Le secrétariat a été assuré par :** Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages : 17

La séance débute à 20h00.

Une minute de silence a été faite pour Bernard Ferron et le Dr Pierre LOyer

**1 – Approbation de procès-verbal**

Le procès-verbal du 26 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Vote 17 Pour

**2 – Autorisation d'engager, liquider les dépenses d'investissement.**

M. le maire rappelle que dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, il est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments

- Facture OTIS (mise au norme ascenseurs Mairie) 5 964.58 € (Art. 21311 Op.1088)
- Facture COMUTEX (Acompte 30% téléphonie EHPAD) 9 720.00 € (Art. 21318 Op. 1107)
- Devis ACTITHERME (Générateur air chaud Dojo) 2 023.69 € (Art. 21318 Op. 1103)
- Devis UGAP (Tables de pique-nique) 1 777.20 € (Art. 2158 Op. 1036)
- Devis GOURBEAU (Plomberie sanitaire EHPAD) 112 691.06 € (Art. 21318 Op. 1107)
- Devis GITEM (Electroménager pour Halte jacquaire) 895.00 € (Art. 2158 Op. 1116)

Total : 133 071,53€

Vote 17 Pour

**3 – Recrutement d'apprentis**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Pour éviter des réunions trop régulières de l'assemblée délibérante, ce qui aurait pour effet d'alourdir le processus décisionnel et de ralentir l'action de la commune, il est proposé que le conseil municipal délègue au Maire le pouvoir de recourir au contrat d'apprentissage sur les postes déjà créé.

A ce jour, la commune de Gençay doit renouveler deux contrats d'apprentissage sur des postes déjà créés à l'école primaire (CAP Petite Enfance) et à dans les bureaux administratifs (Agent d'accueil).

Le conseil municipal décide le renouvellement des contrats d'apprentissage sur les postes déjà créés, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Vote 17 Pour

#### **4 – Validation de l'inventaire des zones humides**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gençay est comprise sur le territoire du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS), au sein du SAGE Clain et qu'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est en vigueur.

Dans ce cadre, un inventaire et une caractérisation des zones humides ont été réalisés en 2022 par l'association Vienne Nature sur la commune de Gençay. Cette action d'inventaire a suivi le guide méthodologique validé par la CLE du SAGE Clain en 2017. Elle a été financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental de la Vienne et la commune de Gençay.

Les résultats de cet inventaire sont présentés aux conseillers avec une cartographie des résultats de cet inventaire.

Monsieur le Maire propose de prendre acte des résultats d'inventaire et de caractérisation des zones humides réalisé par Vienne Nature en 2022 sur la commune de Gençay.

Vote 17 Pour

#### **5 – Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes du Civraisien en Poitou**

La réglementation en vigueur précise que la commission locale d'évaluation des charges anormales (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Alors que les 36 maires de l'EPCI composaient la commission d'évaluation des charges et ressources inférieures pour le mandat 2017-2020. Le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être dorénavant désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Le Maire se propose en qualité de représentant de la commune au sein de la CLECT.

Il est désigné à l'unanimité comme représentant au sein de la CLECT ;

Vote 17 Pour

#### **6 – Avis sur le projet éolien Les Mignaudières II à BRION et ST SECONDIN**

François BOCK rappelle au conseil qu'un projet de parc éolien est en cours d'étude sur les communes de BRION-ST SECONDIN (86). La demande a été présentée pour l'installation et l'exploitation à BRION-ST SECONDIN d'un parc éolien « Les Mignaudières II », composé de 4 éoliennes et 2 postes de livraison. L'enquête publique est en cours. Un dossier descriptif du projet est également disponible en mairie de Gençay.

Le Conseil Municipal de Gençay est appelé à donner son avis sur ce projet

Les conseillers sont unanimes pour constater /

- que la multiplication des éoliennes de grande hauteur sur un même territoire concourt à générer une pollution visuelle,
- que le développement des parcs éoliens participe à la chute de la biodiversité, notamment les populations de chiroptères et d'oiseaux,
- avoir suffisamment de moyens de production d'électricité « bas carbone » sur le territoire du Sud Vienne,

En conséquence, un avis défavorable à ce projet est émis à l'unanimité

Vote 17 contre

## **7 – Financement pour les secours d'urgence**

La commune de Gençay dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle pour les secours d'urgence : des accords de prêts sont validés par le CCAS .

Ces avances sont remboursables ce qui permet de traiter plusieurs dossiers.

Actuellement la commune constate que des familles avec enfants ont des difficultés à payer leur loyer, cantine et garderie, et ce malgré deux salaires.

Afin de permettre à ces familles d'acquitter la totalité de leur dette François BOCK propose au conseil de voter une enveloppe de secours supplémentaire et d'accorder des prêts remboursables en petites mensualités.

Il suggère de fixer le montant de ce financement à 6 000€.

Vote 17 Pour

## **8 – Décisions du Maire**

### **➤ GIP**

La Commune de Gençay a adhéré au GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) CAFES CULTURES en 2020.

Le GIP Cafés cultures gère un fonds national d'aide à l'emploi artistique du spectacle vivant, en direction des cafés, bars, restaurant. Ce fonds facilite l'accueil d'artistes dans ces établissements en participant à l'indemnisation des artistes et en simplifiant les démarches administratives.

Pour soutenir cette démarche contribuant à dynamiser le centre-ville et à mettre en valeur les artistes locaux, le Maire propose de renouveler le fonds d'aide affecté à la commune à hauteur de 2100 € pour l'année 2023.

Vote 17 Pour

### **➤ DETR**

Monsieur le Maire explique au conseil que des travaux de « changement de boucles d'eau chaude » ont été effectués à l'EHPAD le 13/02/2023.

Le montant total des travaux de plomberie est de 112 691,06€.

La subvention DETR obtenue est de 28 532,76€.

L'auto financement par la commune s'élève à 66 570,46€. Cette somme sera remboursée par le CCAS.

Vote 17 Pour

## **9 – Informations diverses**

### **➤ Point budgétaire**

- dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2014, la DGF accordée par l'État était de 330 730€ ; en baisse depuis 2017, elle était de 213 000€ en 2022.

Gençay a un centre bourg avec un collège, une maison de santé et des activités économiques diverses et la dotation devrait rester stable en 2023.

Toutefois le dernier recensement fait état d'une baisse de 70 habitants, ce qui suscite une inquiétude sur le montant futur de cette ressource.

- capacité d'auto financement (CAF)

Le solde des dépenses de fonctionnement versé en investissement est d'environ 1 000 000€.

Une nouvelle inquiétude concerne la flambée des coûts de l'énergie.

Les contrats en vigueur bloquent les prix jusqu'au 31/12/2023.

La SOREGIES organise une réunion avec les maires afin de leur proposer un marché global de performance permettant de limiter le montant des augmentations.

### **➤ Petite Ville de Demain PVD**

Le projet a défini les objectifs structurels :

- contournement routier devant le Centre Culturel

- aménagement de l'immeuble de La Roseraie

-implantation d'un restaurant

-aides habitat ANAH

- aides rénovations énergétiques

- aides pour la rénovation de façades

La commune a signé un accord avec l'ORT pour la détermination un périmètre.

### **➤ Actualisation des conseillers municipaux -Sénateur M Bruno BELIN**

A la demande du sénateur Bruno BELIN, les conseillers sont invités à noter leurs coordonnées de contact pour une actualisation.

## **10 – Questions diverses**

➤ Un questionnaire a été adressé par SOREGIES à la mairie de Gençay pour un avis sur l'extinction de l'éclairage public ; il en ressort que l'horaire de 22 heures est pénalisant pour les gens qui rentrent tard, pour certaines activités et également pour le cinéma.

François BOCK propose de décaler l'extinction à 22h30. Des conseillers font remarquer que nous allons vers une période où les jours rallongent.

➤ Un article sur les règles de stationnement en zone bleue est prévu ;

➤ Un conseiller intervient pour déplorer la verbalisation du véhicule d'une personne venue aider une personne seule ; François BOCK rappelle que les véhicules ne doivent pas stationner sur les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 30 mars 2023